

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 38 (2008)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Courrier : vos questions à M. Couchebin

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

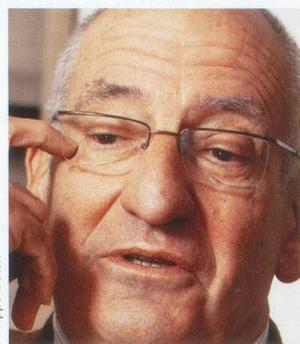
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vos questions à M. Couchebin

Vous avez été nombreux à poser des questions à M. Pascal Couchebin. Elles concernaient, pour la plupart, le domaine de la santé.



Philippe Dutoit

**Les caisses maladie font de la spéculation immobilière et s'enrichissent grâce aux primes versées. Est-ce bien raisonnable? En outre, il n'a jamais été possible d'obtenir la publication détaillée des comptes des caisses maladie dans le secteur de la LAMal. Pourquoi?**

Jean Chable, Lausanne

**Pascal Couchebin:** A ma connaissance, il n'y a pas de compagnie qui de manière systématique fait du commerce immobilier. Aucun contrôle ne l'a démontré et ils sont pourtant très stricts. Si elles le font avec des fonds qui ne proviennent pas de l'assurance de base, elles peuvent prendre des risques. Mais c'est bien d'avoir des immeubles dans un portefeuille important. En ce qui concerne les comptes, j'invite cette personne à regarder sur le site internet de chaque compagnie d'assurance. Les plus grandes publient des comptes

aussi détaillés que n'importe quelle société commerciale.

### Hausse des primes?

**Les primes des assurances maladie ont été stabilisées en 2008. Est-ce pour mieux les augmenter en 2009?**

S. Martin, Lausanne

**P. C.:** Par le passé, on m'a déjà soupçonné de ne pas tenir mes promesses. J'avais promis une augmentation moyenne de 2% en 2008 et 2% en 2009. Or, elle est de 0,5% pour 2008. Je pense que la promesse que j'ai faite sera tenue. Si les choses se passent bien pour 2009, certains diront: attention à 2010! Je rappelle quand même que depuis que je suis en fonction, les augmentations ont été divisées par deux, par rapport à la période précédente.

### Une caisse de plus

**Non à la caisse unique, oui à la caisse unifiée! Créons une 88<sup>e</sup> caisse organisée comme caisse unique pour toute la Suisse, avec des sections cantonales.**

Claude Martens, Genève

**P. C.:** Il s'agirait en fin de compte d'une nou-

velle caisse. Quelle différence y aurait-il avec la situation actuelle. Il y a eu des tentatives pour créer des caisses gérées par les prestataires de soins. Notamment à Fribourg, il y a quelques années. Elle a fini lamentablement en faillite parce qu'entre la théorie et la pratique, il y a un fossé qu'on ne comble pas facilement par des slogans.

### Des économies

**Certains médicaments coûtent Fr. 224.35 l'emballage de 100, qu'ils soient de 10, 20 ou 40 mg.**

**Ne pourrait-on pas faire des économies dans ce domaine?**

André Mag,  
La Tour-de-Peilz

**P. C.:** Dans le domaine des médicaments, ce qui coûte cher ce n'est pas la production, c'est l'élaboration du médicament et en particulier la phase préparatoire de recherche. Il est possible que des quantités égales avec des concentrations différentes soient vendues le même prix. Partager en quatre les fortes doses ne permettrait pas de faire des économies importantes.

### Homéopathie et génériques

**Pourquoi supprimer dans l'assurance maladie l'homéopathie ou l'ostéopathie, alors que ces traitements sont efficaces et moins onéreux? Et pourquoi préconise-t-on les génériques pour la classe moyenne et les médicaments normaux pour les gens de la classe supérieure?**

Elisabeth Weyermann, Villeret

**P. C.:** La loi prévoit des conditions strictes pour qu'une pratique médicale puisse être prise en compte. Mme Dreifuss avait lancé un projet pour vérifier si l'homéopathie répondait à ces critères. La conclusion des experts a été négative. Si on veut la rétablir comme moyen médical, il faut changer la loi. C'est vrai que l'homéopathie est meilleur marché, mais elle ne soigne pas les mêmes maladies. Il s'agit d'une médecine complémentaire. Ce qui coûte cher dans notre société, ce sont les grandes maladies. Quant aux génériques, ils ont exactement les mêmes molécules que le médicament d'origine. Moi-même, je ne consomme que des génériques.